



D3320-Direction de la commande publique-Achats

DECISION DU MAIRE N° d.2023.154

Aliénation de bien de la ville de Versailles inférieurs à 4600 €.
Vente aux enchères du 20 septembre au 4 octobre 2023.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22-10° et L.2241-5 ;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques ;

Vu la délibération n° 2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères sur internet les biens réformés de la Ville,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité,

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours et le versement des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : 930 93020 775 D3320.

 Par délibération du 17 décembre 2009, la ville de Versailles approuvait la possibilité de vendre aux enchères, sur internet, tous les biens qui n'étaient plus utiles à la collectivité en les recyclant, plutôt qu'en les mettant au rebut.

Sur le fondement de l'article L.2122-22-10° du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut décider d'aliéner les biens de la Ville par délégation du Conseil municipal si le montant de la cession n'excède pas 4 600 €.

DECIDE

- 1) d'aliéner tous les biens mobiliers de la ville de Versailles listés ci-dessous, d'un montant chacun inférieur à 4600 €, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 2) de signer tous les documents s'y rapportant

Vente aux enchères du 20 septembre au 4 octobre 2023	
Libellé	Prix enchéri TTC
Lot de deux chaises enfant en plastique jaune	10,00 €
Jeu enfant bois : combiné four + plaque	15,00 €
Chaise enfant en bois	16,00 €
Casier en bois à fixer au mur avec patère (3 crochets) N°3	20,00 €
Casier en bois à fixer au mur avec patère (3 crochets) N°1	20,00 €
Banc en bois	20,00 €
Casier en bois à fixer au mur avec patère (3 crochets) N°6	21,00 €
Casier en bois à fixer au mur avec patère (3 crochets) N°4	21,00 €
Casier en bois à fixer au mur avec patère (3 crochets) N°2	21,00 €
Casier en bois à fixer au mur avec patère (3 crochets) N°5	24,00 €
Meuble en bois avec deux portes + une étagère	25,00 €
Lot de 2 fauteuils bleus N°1	30,00 €
Étagère murale en inox	30,00 €
Lot de 2 fauteuils bleus N°2	30,00 €
Tableau à craie vert pivotant sur roulettes N°3	30,00 €
Table carrée piètement fer	30,00 €
Banquette piano réglable en hauteur	31,00 €
Table scolaire 1 place + chaise attenante - Piètement bleu	40,00 €
Chevalet d'artiste réglable - Hêtre - N°3	40,00 €
Meuble bas en bois massif merisier	45,00 €

Vestiaire industriel en métal à restaurer	50,00 €
Table basse carrée décorée mosaïque	53,00 €
Piano Fuchs & Möhr	100,00 €
Piano droit Gaveau	137,00 €
Citroën C2 Berline Essence 1ère main	2 205,00 €

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.